

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0434

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : CS/SB/SC.2026.16.09

Objet : Convention de partenariat à titre gracieux avec l'association CHAWAL dans le cadre d'un projet commun avec le conservatoire Maurice André autour de la batucada pour l'année scolaire 2026/2027

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en place un partenariat entre l'association CHAWAL et le conservatoire Maurice André en vue d'organiser un partenariat et une représentation de batucada le samedi 19 juin 2027,

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour le territoire, la Communauté Alès Agglomération accepte de mettre en place ce partenariat à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat à titre gracieux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association CHAWAL représentée par sa présidente, Mme Julie PETIT-JEAN et dont le siège social est situé 58 chemin des Clabades - 30360 Monteils.

ARTICLE 2 :

Ce partenariat sera mis en place tout au long de l'année scolaire 2026/2027 dans le but de produire un travail commun et d'organiser une représentation de batucada le samedi 19 juin 2027.

Dans ce cadre, les locaux affectés au conservatoire situés au Fort Vauban à Alès seront mis à disposition de l'association CHAWAL pour des répétitions et la représentation du spectacle selon le calendrier suivant, de 18h à 21h :

* période 1 :

jeudis : 17 septembre, 24 septembre, 1^{er} octobre, 8 octobre, 15 octobre 2026,

vendredis : 11 septembre, 18 septembre, 25 septembre, 2 octobre, 9 octobre, 16 octobre 2026,

stage : lundi 26, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 octobre 2026.

* période 2 :

jeudis : 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre et 17 décembre 2026,

vendredis : 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2026,

* période 3 :

jeudis : 7 janvier, 14 janvier, 21 janvier, 28 janvier et 4 février 2027,

vendredis : 8 janvier, 15 janvier, 22 janvier, 29 janvier et 5 février 2027,

stage : lundi 8, mardi 9, mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 février 2027,

* période 4 :

jeudis : 25 février, 4 mars, 11 mars, 18 mars, 25 mars, 1^{er} avril et 8 avril 2027,

vendredis : 26 février, 5 mars, 12 mars, 19 mars, 26 mars, 2 avril et 9 avril 2027,

stage : lundi 19 et mercredi 21 avril 2027,

* période 5 :

jeudis : 22 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai, 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin et 24 juin 2027,

vendredis : 23 avril, 30 avril, 7 mai, 14 mai, 21 mai, 28 mai, 4 juin, 11 juin, 18 juin et 25 juin 2027.

Une déambulation est programmée le samedi 19 juin 2027, à 20h dans le jardin du Fort Vauban, un spectacle aura lieu le samedi 19 juin 2027 à 21h, dans la cour du Fort Vauban.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions du partenariat seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 OCT. 2026
Le président
Christophe RIVENQ

